

Cette fiche, **destinée aux conseillers à l'emploi en contact avec les entreprises**, présente de façon synthétique les coordonnées et les missions des partenaires, qui peuvent aider l'entreprise à remplir son obligation d'emploi.

RAPPEL CONCERNANT LA LOI DU 11 FEVRIER 2005

Pour les entreprises, la loi du 11 février 2005 présente **quatre innovations** majeures :

- ⇒ Depuis la loi du 10 juillet 1987, les entreprises de 20 salariés et plus sont tenues à une **obligation d'emploi d'au moins 6%** de personnes handicapées dans leur effectif. Mais à partir de **2010**, si l'entreprise n'a engagé aucune action en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés pendant une période supérieure à 3 ans, le montant imputable s'élèvera à **1 500 fois le Smic** par bénéficiaire manquant, quelle que soit la taille de l'entreprise.
- ⇒ Le **principe de non-discrimination à l'embauche** se traduit par l'obligation, pour l'employeur, de prendre des « mesures appropriées ».
- ⇒ L'obligation de **négozier**, chaque année, **avec les partenaires sociaux** sur les mesures relatives à l'emploi des TH et au maintien dans l'emploi.
- ⇒ Le principe de **compensation du handicap** : aménagements organisationnels ou techniques, une aide humaine, une formation...

RECONNAISSANCE TH

L'intérêt d'être reconnu TH par la CDAPH réside dans la possibilité pour la personne, de bénéficier de soutien et de différentes aides dans l'insertion professionnelle et/ou le maintien dans l'emploi.

* **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** Tel : 03 70 04 89 09 Contact : Agnès Terzibachian

Le rôle de la MDPH est d'offrir un **accès unique aux droits et prestations destinées aux personnes handicapées** et à toutes les possibilités d'appui dans l'accès à la formation et à l'emploi, ainsi qu'à l'orientation vers les établissements et services spécialisés. On y trouve la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui attribue une prestation de compensation fondée sur les besoins des personnes et les oriente, soit sur le marché du travail, soit vers les appuis médico-sociaux.

CONSEIL STRATEGIQUE

* **AGEFIPH** Tél : 0 811 37 38 39 Contact : Fatima Bentaleb

La mission de l'Agefiph consiste à **conseiller** les entreprises, à les **aider au financement** de leurs projets et à les orienter vers les partenaires spécialistes de **l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi** des personnes handicapées. Voir le détail des aides sur www.agefiph.fr.

* **MEDEF** Tél : 03 81 40 37 38

* **UIMM** Tél : 03 81 48 50 00

Conventionnés par l'Agefiph, le MEDEF et de l'UIMM ont une équipe dédiée au **conseil des entreprises du secteur privé sur l'obligation d'emploi des TH** : information des employeurs sur les moyens de remplir leur obligation d'emploi et les modalités de calcul de la contribution ; analyse de la situation de l'entreprise, aide à l'établissement de la DOETH et conseils stratégiques ; appui des entreprises dans leurs démarches de recrutement et maintien dans l'emploi en lien avec les structures spécialisées ; organisations d'actions de rapprochement entre les demandeurs d'emploi TH et les entreprises pour une meilleure connaissance du marché.

Prestation de diagnostic des établissements à quota 0 : L'objectif est de proposer aux entreprises qui ne réalisent aucune action en faveur de l'emploi des TH, un **service d'appui conseil** qui aboutisse à conduire à minima à une action positive (embauche directe, alternance, sous-traitance, intérim, accord d'entreprise...).

Contacts : Marie Piquard et Claude Magnin Feysot Tél : 03 81 40 37 21

Nouveau

SOUS-TRAITANCE OU PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE SECTEUR PROTEGE OU ADAPTE

Prévue par la loi, la sous-traitance avec les secteurs adapté et protégé offre aux **entreprises de 20 salariés et plus** la possibilité de remplir une partie de leur obligation d'emploi de personnes handicapées. Ainsi une entreprise qui n'emploierait aucun salarié handicapé, mais justifierait de contrat de fourniture, de sous-traitance ou de prestation de services avec un ESAT, une EA ou un centre de distribution de travail à domicile, **pourrait réduire de moitié au maximum sa contribution annuelle** à l'Agefiph.

- x **ESAT et EA du Territoire de Belfort** Tél : 03 84 29 81 54 Contact : Charlène Dancelli – Conseillère clientèle pour l'EA et ESAT
Tél : 03 84 27 84 26 Contact : Christian Staine – Directeur de l'EA – AP 90

- ⇒ Activités de l'E.A. du 90 : tri, conditionnement, maintenance, prestation de service en entreprise...
- ⇒ Activités des E.S.A.T. du 90 : services (entretien de locaux, bureautique...), espaces verts, mécanique / serrurerie, sous-traitance industrielle, façonnage papier, menuiserie / palettes / caisserie.

RECRUTEMENT

- x **ARIS CAP Emploi** Tél : 03 81 32 29 31 Contact : Fabienne Clause – Conseillère entreprises
Spécialisé dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées, CAP Emploi **conseille les entreprises** sur l'emploi des TH, apporte un appui opérationnel lors des **recrutements** et effectue un **suivi en emploi** (à la demande des entreprises).
Retrouvez la présentation complète de l'offre de service CAP Emploi sur www.association-aris.org.
- x **ANPE** Tél : 03 84 58 75 30 Référentes TH : Véronique Royer (ALE Belfort Nord) / Evelyne Hlinecky (ALE Belfort Sud)
En partenariat avec ARIS CAP Emploi, les conseillers assurent le **placement en emploi** des demandeurs d'emploi reconnus TH. Un conseil sera également apporté sur les **aides à l'embauche** les plus adaptées.
- x **MIFE** Tél : 03 84 90 40 00 Contact : Bertrand Creusy E-Mail : mife@mife90.org
Dans le cadre du dispositif « Coopérer pour qualifier », la MIFE aide les entreprises à **identifier leurs besoins** et **définir les compétences** relatives au poste à pourvoir. En lien avec les partenaires, des candidats (tout profil) sont identifiés puis accompagnés en vue de leur intégration au poste (formation, suivi en emploi...). La MIFE est également "coordonnateur" dans l'application des clauses d'insertion ANRU : repérage et suivi des publics recrutés.
- x **Mission Départementale Espaces Jeunes** Tél : 03 84 90 40 10 Contact : Cédric Bernard
Dans le cadre de la mesure du Conseil Régional – SIFA (Stage Individualisé de Formation par Alternance), la MDEJ **suit le jeune dans l'entreprise**. La mesure permet de valider le projet professionnel sur le poste de travail, en vue de **construire un parcours d'insertion durable**.
- x **ESAT** Tél : 03 84 29 81 54 Contact : Charlène Dancelli – conseillère clientèle pour l'EA et ESAT
x **EA** Tél : 03 84 27 84 26 Contact : Christian Staine – Directeur de l'EA – AP 90
L'ESAT et l'EA proposent un **diagnostic** portant sur l'obligation d'emploi des entreprises vis-à-vis du public TH. En fonction des besoins, une solution adaptée est proposée : marché de **sous-traitance**, mise à disposition ou **prestations de services**, **recrutement** de personnes reconnues handicapées. L'étude et l'aménagement du poste ainsi que l'accompagnement post-recrutement sont également proposés.

PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES DU TERRITOIRE DE BELFORT

Services mobilisables par les entreprises soumises à l'UNEDIC (non signataires d'accords agréés par l'Etat)

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le maintien dans l'emploi doit s'entendre comme le maintien dans l'entreprise et résulte d'une volonté partagée de l'entreprise, du salarié et du service de santé du travail.

- x **SAMETH ARIS** Tél : 03 81 32 29 31 Contact : Fabienne Rhinan – Chargée de mission
Le **service d'appui au maintien** dans l'emploi, financé par l'Agefiph, informe, conseille les entreprises et assure l'ingénierie et la mise en œuvre de solutions de maintien dans l'emploi. Il assure également un **appui technique, administratif et financier** pour faciliter la mise en œuvre de solutions concertées : aménagement de poste ou de véhicule, acquisition de prothèses auditives, aides à la reconversion... Infos sur le site : www.association-aris.org
- x **Service social de la CRAM en cas d'arrêt maladie ou de pension d'invalidité** Tel : 0 820 900 900 Contact : Henriette Dontail
Le service social de la CRAM participe à la **prévention de la désinsertion professionnelle** des personnes confrontées à un problème de maintien dans l'emploi du fait de leur état de santé, en arrêt de travail indemnisé ou en pension d'invalidité, titulaires d'un contrat de travail, et en risque de restriction d'aptitude au poste de travail. Le service social propose des actions individuelles (sur rendez-vous) et collectives (réunion d'information et modules thématiques Aide à la reprise de travail).
- x **RH Partners** Tél : 03 81 81 14 09 Contact : Philippe Schmid
Accompagnement à la vie au travail des salariés handicapés : l'objectif de ce nouveau service de l'Agefiph est de permettre à l'entreprise d'optimiser la **gestion des carrières** de ses collaborateurs handicapés et de **pérenniser leur emploi** en anticipant les évolutions prévisibles de l'emploi, du handicap et en prévenant la perte d'employabilité. Le service d'accompagnement à la vie au travail s'organise autour : d'un **diagnostic** de la situation professionnelle du salarié, de **préconisations** en matière de mesures facilitatrices, d'un **appui technique et financier** à la mise en œuvre de ces mesures.
- x **Maison de l'Emploi et de la Formation** Tél : 03 84 90 01 01 Contact : Rachel Vossot
Accompagner les salariés en **transition professionnelle** : bilan, réorientation professionnelle... Action menée en collaboration avec différents partenaires.

Nouveau

Les aides mobilisables par l'entreprise :

- x Les aides à la formation professionnelle
- x L'aide au bilan de compétences et à l'orientation professionnelle
- x L'aide au maintien dans l'emploi et à l'accessibilité des situations de travail (aménagement de poste)
- x L'aide au tutorat
- x La prime à l'insertion
- x Les aides au contrat de professionnalisation et au contrat d'apprentissage
- x La subvention à l'embauche d'une personne reconnue TH sortant d'EA ou d'ESAT **Le détail de ces aides est consultable sur www.agefiph.fr**
- x L'aide à l'emploi (compensation financière de la lourdeur du handicap)
- x L'aide à la mise en place d'une politique d'emploi.

Contact à l'AGEFIPH : Fatima Bentaleb
Tél : 0 811 37 38 39